



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des Professions Libérales, des établissements de l'Hospitalisation privée et de l'Enseignement privé). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années 2013, 2014, 2015 et 2016.



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION ASSEZ FAIBLE

Au sein de la branche, moins d'un salarié sur dix est parti au moins une fois en formation en 2016. Cette proportion est inférieure à celle observée pour le secteur.

Une part très réduite d'entreprises a envoyé au moins un salarié en formation. Par rapport à l'ensemble du secteur, les entreprises de la branche sont moins formatrices.

Le plan de formation est le principal dispositif mobilisé. La professionnalisation est modérément utilisée.

Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés¹

			Ompl
Nombre d'entreprises	34 310	84 456	107 488
Effectif (ETP)	86 241	298 387	394 714

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation				Taux d'entreprises formatrices			
	Cpro	Ppro	Plan	Autre	Cpro	Ppro	Plan	Autre
	0,60 %	0,12 %	8,42 %	0,50 %	1,10 %	0,23 %	4,41 %	1,05 %
	1,22 %	0,41 %	19,09 %	0,35 %	3,70 %	1,32 %	21,35 %	1,03 %
Ompl	1,07 %	0,57 %	18,30 %	0,46 %	3,59 %	1,95 %	21,52 %	1,33 %

Cpro : contrat de professionnalisation
Ppro : période de professionnalisation

1. Hors DOM.

Secteur santé

Branche professionnelle

Cabinets médicaux

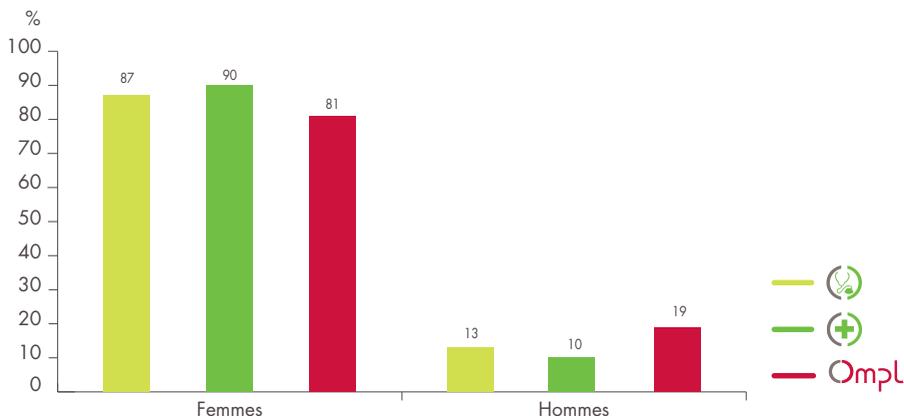


ACCÈS À LA FORMATION INÉGAL SELON LE GENRE

Dans la branche, 87 % des salariés formés sont des femmes.

Cette proportion est moins importante que de celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés au sien de la branche (93 %).

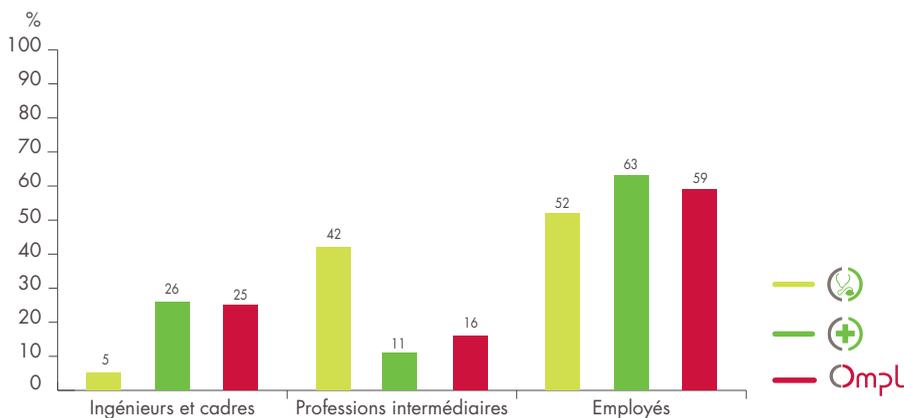
Répartition des stagiaires par genre



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les employés sont sous représentés parmi les stagiaires (52 % des formés et 72 % des salariés). En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un meilleur accès à la formation professionnelle.

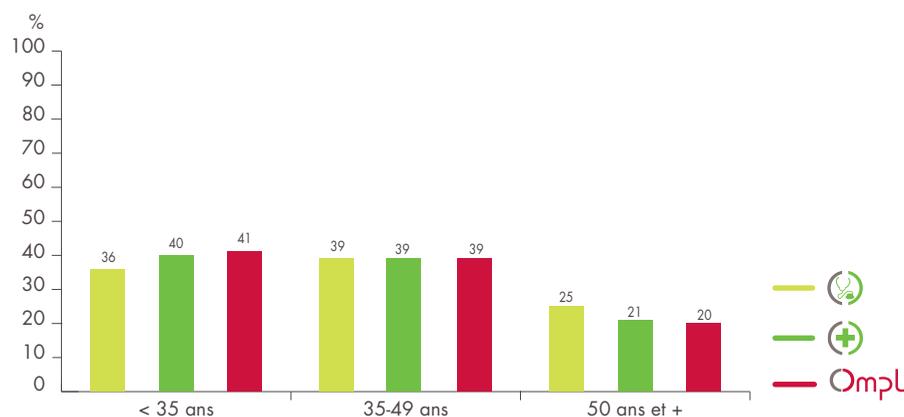
Répartition des stagiaires par catégorie sociale



ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de 35 à 49 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires: 39 % des formés contre 38 % des salariés. Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge





ACCÈS INÉGAL À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous représentés parmi les stagiaires : 34 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 76 % des salariés de la branche. En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 66 % des stagiaires contre 24 % des salariés.



ACCÈS INÉGAL SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement moins que ceux à temps complet : ils représentent 23 % des stagiaires contre 42 % des salariés.



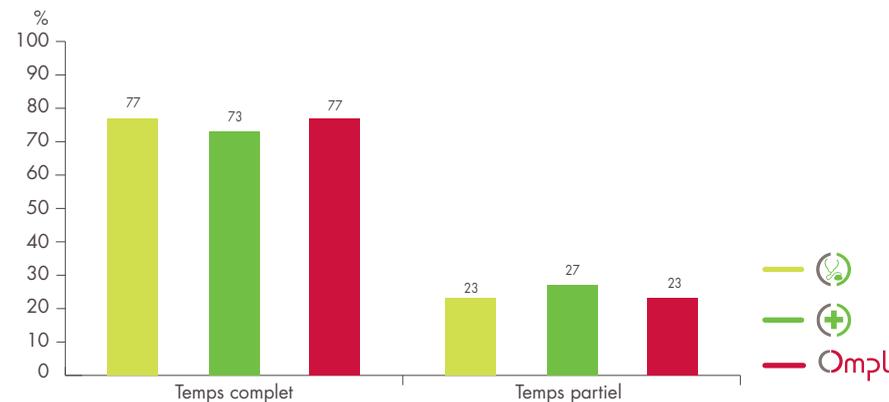
DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

Le taux d'accès au plan de formation varie de manière notable d'une région à l'autre. Il est maximal pour la région Centre-Val de Loire (11 %) et le taux le plus bas est atteint pour la Corse (3 %).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP



Répartition des stagiaires par durée du temps de travail



Taux d'accès des salariés à la formation par région

Régions	Cpro	Ppro	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	0,30 %	0,16 %	8,95 %	0,47 %
Bourgogne-Franche-Comté	0,12 %	0,19 %	8,25 %	0,65 %
Bretagne	0,12 %	0,07 %	9,14 %	0,54 %
Centre-Val de Loire	0,28 %	0 %	11,28 %	0,31 %
Corse	0 %	0 %	3,20 %	0 %
Grand Est	0,76 %	0,08 %	6,78 %	0,50 %
Hauts-de-France	0,16 %	0,03 %	5,93 %	0,19 %
Île-de-France	2,04 %	0,14 %	9,27 %	0,58 %
Normandie	0,18 %	0,16 %	9,76 %	0,37 %
Nouvelle-Aquitaine	0,17 %	0,05 %	8,16 %	0,47 %
Occitanie	0,56 %	0,24 %	7,89 %	0,35 %
Pays de la Loire	0,13 %	0,09 %	10,62 %	0,59 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,41 %	0,16 %	8,09 %	0,89 %
Ensemble	0,60 %	0,12 %	8,42 %	0,50 %